

MOTION : GARANTIR UN ACCES DIRECT A LA GARE ET AUX COMMERCES LOCAUX, A PROXIMITE IMMEDIATE, PAR LA CREATION D'UNE ZONE « DEPOSE MINUTE » A LA PLACE DE LA GARE.

Le projet de réaménagement de la gare routière suscite des inquiétudes en raison de l'interdiction annoncée et totale de la circulation automobile, au bénéfice disproportionné de la « mobilité douce » et des transports publics. Si l'on en juge par le nombre élevé de voitures qui s'arrêtent, quelques minutes, devant la gare, pour déposer ou charger des usagers du train (dont des personnes à mobilité réduite, âgées ou lourdement chargées de bagages), ou pour déposer des clients de commerces ou établissements publics locaux, il faut croire qu'il y a une véritable demande et besoin de la création d'une zone de dépose minute sur la route de la Place de la gare. Déposer des usagers à l'entrée Sud est perçu comme trop éloigné ou inquiétant à certaines heures, vu le sentiment d'insécurité déclenché par la fréquentation de certains individus peu respectueux...Le Quai de la Sorne et la route de Moutier, où seraient prévus des places de dépose rapide, sont perçues comme trop éloignés et peu pratiques.

Le pragmatisme l'emporte ici sur le dogmatisme de la mobilité douce et de la « phobie des voitures » de certains. Ce projet doit être remanié pour laisser une part de confort acceptable aux citoyens et contribuables jurassiens obligés de recourir à leur véhicule automobile en raison de l'éloignement de leur lieu d'habitation ou de leur mobilité réduite, surtout pour accéder aux transports publics.

Dominique Baettig

